

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1885**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Rénovation du centre-ville - Rue Roger Salengro, rue des Martyrs de la Libération et rue Paul Bert -
Marché de travaux n° 2 : béton désactivé - Autorisation de signer un marché de travaux béton
désactivé à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1885**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Rénovation du centre-ville - Rue Roger Salengro, rue des Martyrs de la Libération et rue Paul Bert - Marché de travaux n° 2 : béton désactivé - Autorisation de signer un marché de travaux béton désactivé à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Cette opération a pour objet la requalification du centre-ville (axe Martyrs/Salengro) et des espaces publics connexes sur la commune de Pierre Bénite. Elle a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014, par délibération n° 2008-0455 du conseil de Communauté du 15 décembre 2008.

Le présent dossier concerne un marché de travaux consistant en la fourniture et la mise en œuvre de béton désactivé, pour la rénovation du centre-ville (rue Roger Salengro, rue des Martyrs de la Libération et rue Paul Bert) sur la commune de Pierre Bénite.

Par délibérations n° 2009-1013 du 2 novembre 2009 et n° 2010-1540 du 31 mai 2010, le conseil de Communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant de 1 706 000 € TTC.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59, une procédure d'appel d'offres a été lancée. Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 29 octobre 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Eiffage TP RAA Etablissement AR pour un montant de 115 135,40 € HT, soit 137 701,94 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux Béton désactivé pour la rénovation du centre-ville, rue Roger Salengro, rue des Martyrs de la Libération et rue Paul Bert - marché de travaux n° 2 : béton désactivé sur la commune de Pierre Bénite et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Eiffage TP RAA Etablissement AR pour un montant de 115 135,40 € HT, soit 137 701,94 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants sur l'opération n° 2084, individualisée les 2 novembre 2009 et 31 mai 2010, pour la somme de 1 706 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2010 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.